



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Service de la Réglementation et du Contrôle des Activités Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Courriel : [consultation-peche.dirm-
memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

Le Havre, le 30 juin 2022

Participation du public aux décisions des
autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement

Note de présentation

Note de présentation relative au projet d'arrêté préfectoral n°XXX / 2022 Fixant les modalités d'exploitation de la crevette blanche (*Palaemon longirostris* dit bouquetin ou bouquet delta) en aval de la limite de salure des eaux jusqu'au Pont de Normandie

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Contexte : Projet de réforme né à la suite d'une demande des pêcheurs et du CRPME de Normandie souhaitant une modification de l'arrêté n°21/2001 du 12 février 2001 fixant les modalités d'exploitation de la crevette blanche (*Palaemon longirostris* dit bouquetin ou bouquet delta) en aval de la limite de salure des eaux des fleuves des départements du Calvados et de la Seine-Maritime au sud du parallèle passant par le Cap de la Hève.

Objectif : Révision de certains points réglementaires.

Contenu : Le projet d'arrêté modifie la taille et la puissance des navires autorisés à pratiquer cette pêche. Une liste viagère est créée permettant aux navires actuels de continuer à pratiquer. Il précise également le maillage autorisé, et une carte de la zone de pêche.

Le projet est consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-modalites-d-a1172.html>

- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :

Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Unité Réglementation des Ressources Marines

4 rue du Colonel Fabien

BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public doivent être adressées à l'adresse suivante :

consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation est ouverte jusqu'au jeudi 21 juillet 2022 inclus. Les observations et propositions du public feront l'objet d'un document de synthèse.